



# Secrétariat des affaires autochtones

Rapport annuel  
2013-2014

---

**Secr6tariat des affaires autochtones**

**Rapport annuel  
2013-2014**

Publi6 par :

Secr6tariat des affaires autochtones / Bureau du Conseil ex6cutif  
Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton, (N.-B.)  
E3B 5H1  
Canada

Imprim6 au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-0362-1 (6dition bilingue imprim6e)  
ISBN 978-1-4605-0363-8 (PDF : version anglais)  
ISBN 978-1-4605-0364-5 (PDF : version fran7aise)

ISSN 1496-6220 (6dition bilingue imprim6e)  
ISSN 1496-6239 (En ligne : version anglais)  
ISSN 1496-6247 (En ligne : version fran7aise)

10015



---

# Table des matières

Lettres d'accompagnement . . . . .	3
Message du ministre . . . . .	1
Message du sous-ministre. . . . .	2
Faits saillants . . . . .	3
Priorités stratégiques. . . . .	4
Mesures du rendement . . . . .	6
Survol des opérations du ministère. . . . .	10
Information financière . . . . .	13
Résumé des activités de recrutement . . . . .	14
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	15
Résumé des recommandation du bureau du vérificateur général. . . . .	16
Annexe A . . . . .	17

---

---

# Lettres d'accompagnement

## **du ministre au lieutenant-gouverneur**

L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau  
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame le Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame le Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Dr. E.J. Doherty  
Ministre responsable des Affaires autochtones

---

## **du sous-ministre au ministre**

Dr. E.J. Doherty

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Sous-ministre

---

---

# Message du ministre

La mission du Secrétariat des Affaires autochtones consiste à guider le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'aider à créer de solides liens avec les Premières Nations grâce à la compréhension et au respect mutuels, et à faire la promotion de la riche diversité culturelle des Autochtones de la province.

Le Nouveau-Brunswick est dans une période de transition avec l'émergence de nouvelles économies dans le secteur des communications et des technologies de l'information, mais tire encore une grande force économique de l'exploitation de ses vastes ressources naturelles. En fait, il affronte des défis qui doivent être abordés immédiatement pour continuer à connaître du succès dans l'avenir. Et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à transformer le rôle économique, social et politique que jouent les Premières Nations au sein de la province.

S'il travaille en collaboration avec les Premières Nations et dans le respect mutuel, le gouvernement provincial peut être assuré de continuer à connaître du succès dans tous les aspects du développement de la province, tant sur le plan économique que social et culturel. Nous travaillons fort pour renforcer les partenariats avec les Premières Nations et je suis fier des progrès que nous avons réalisés. Nous poursuivrons ces efforts afin de consolider nos progrès encore davantage. Je suis convaincu que l'année à venir nous permettra de connaître encore d'autres succès et de renforcer nos partenariats afin que tous les Néo-Brunswickois puissent profiter de façon égale des possibilités qui se présenteront à l'avenir.

Dr. E.J. Doherty  
Ministre responsable des Affaires autochtones

---

# Message du sous-ministre

Le Secrétariat des Affaires autochtones joue un rôle essentiel au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il assure la liaison entre les dirigeants de la province et des Premières Nations. Les membres du personnel agissent à titre de défenseurs tout en travaillant en collaboration avec les dirigeants des collectivités à des possibilités sociales ainsi qu'à des occasions en matière d'éducation et de développement économique.

La vision du gouvernement pour 2013-2014 est « une économie plus robuste et une meilleure qualité de vie en vivant selon nos moyens », et le travail du SAA rejoint ces trois thèmes.

## Une économie plus robuste

Les collectivités des Premières Nations du Nouveau-Brunswick exploitent maintenant des centres commerciaux, des usines de traitement du poisson et des ateliers d'usinage de grande envergure en mesure de participer à de vastes projets d'immobilisations comme le programme de construction de navires. Dans de nombreux cas, ces activités fournissent de l'emploi à toute la population de la région et non seulement aux membres de la collectivité. Toutes les collectivités des Premières Nations du Nouveau-Brunswick allouent des millions de dollars chaque année à l'achat de biens et services fournis par des entreprises situées tout juste à l'extérieur des frontières des réserves. Dans certains cas, les entreprises exploitées par des collectivités des Premières Nations de la province constituent le moteur économique de la région qu'elles servent. Toutes ces activités ne visent qu'à améliorer l'économie provinciale et à la rendre plus robuste à long terme.

## Une meilleure qualité de vie

Le SAA a aussi travaillé en collaboration avec les dirigeants des Premières Nations de la province afin de mettre en place des programmes sociaux et éducatifs visant à préparer les jeunes des Premières Nations pour l'avenir tout en leur permettant de rester ancrés dans la culture autochtone.

Les récents projets ont permis l'établissement du premier Tribunal du mieux-être dans la collectivité d'Elsipogtog. Ce projet pilote a tellement bien réussi qu'il a été prolongé d'une année. Les ententes relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés en vigueur ont aussi connu beaucoup de succès et ont permis l'atteinte de l'objectif visant à amener le taux d'obtention de diplôme des élèves autochtones de la province au niveau de celui des élèves non autochtones. Ces ententes ont donné un exemple positif aux enseignants autochtones d'Amérique du Nord en ce qui a trait aux pratiques exemplaires en matière d'éducation des Autochtones à adopter dans l'avenir.

## Vivre selon nos moyens

Un examen des états financiers du Secrétariat présentés dans le présent rapport annuel montre que le budget annuel du SAA n'a pas augmenté d'année en année, tandis que l'importance du portefeuille des Autochtones a augmenté de façon exponentielle. Mon personnel et moi avons continué à offrir des services proactifs et de qualité aux Premières Nations et à la population du Nouveau-Brunswick, et peu de gens savent qu'il n'en coûte à chaque citoyen qu'environ 1,80 \$ par année pour permettre le fonctionnement du Secrétariat selon son budget actuel.

La collaboration est essentielle pour nous permettre de réaliser la vision du Nouveau-Brunswick pour 2013-2014. Notre ministre est fermement engagé à travailler avec les dirigeants des Premières Nations pour améliorer constamment la qualité de vie des Autochtones du Nouveau-Brunswick. Le SAA encourage le développement économique et préconise les programmes sociaux et éducatifs novateurs et c'est ainsi qu'il contribue à accroître la robustesse de l'économie et à améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickois tout en vivant selon ses moyens.

Patrick Francis  
Sous-ministre

---

# Faits saillants

Le Secrétariat se situait sept pour cent en dessous du budget pour ce qui est des dépenses, avec 104 181 \$ d'économies en 2013-2014.



Le Secrétariat des Affaires autochtones a continué à travailler en toute bonne foi et à communiquer de gouvernement à gouvernement avec les collectivités des Premières Nations afin de résoudre les problèmes cernés dans le cadre du processus bilatéral. L'Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq et les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick conclu en 2007 a permis la poursuite du processus d'établissement de relations et d'une collaboration entre le gouvernement provincial et les Premières Nations. En 2013-2014, on comptait 16 discussions bilatérales actives au total.



Le SAA a continué à travailler avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) afin d'examiner la possibilité d'entreprendre un projet de partenariat public-privé (PPP) avec le gouvernement fédéral relativement aux routes des Premières Nations. Le SAA, le MTI et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) ont évalué le projet afin de déterminer s'il pouvait être élaboré en PPP et procèdent actuellement à un sondage de marché pour mesurer l'intérêt du secteur privé à l'égard du projet.



Après l'inondation du printemps 2012 survenue dans la région de Perth-Andover et du territoire de la Première Nation de Tobique, on a mené un processus d'examen provincial auquel la Première Nation de Tobique et le Village de Perth-Andover ont participé. Trois projets d'atténuation des inondations ont été cernés et réalisés avec succès en 2013-2014 dans le but de prévenir que d'autres inondations touchent la Première Nation de Tobique à l'avenir et de protéger les résidences et les infrastructures.



En août 2013, le processus d'ajouts aux réserves du gouvernement du Nouveau-Brunswick a été approuvé. Il s'agit pour la province d'un guide interne élaboré par le SAA sur les demandes des Premières Nations relativement au transfert par le gouvernement fédéral d'une ou de plusieurs parcelles de terrain dans les terres de réserve.



Le SAA a travaillé de concert avec la Commission de la fiscalité des Premières Nations pour acquérir une compréhension globale de la mise en œuvre d'un système d'imposition foncière des Premières Nations au Nouveau-Brunswick.



Le Secrétariat a continué à appuyer les collectivités des Premières Nations, les organisations autochtones et les membres des Premières Nations grâce à son programme de subventions, qui offre une aide financière pour les projets et les initiatives à petite échelle, sans but lucratif et de nature sociale, culturelle et éducative. En 2013-2014, 21 demandes de subventions ont été approuvées sur un total de 28. Le programme a permis d'offrir des subventions de l'ordre de 250 \$ à 5 000 \$ afin d'appuyer différents événements culturels et sociaux, comme des Pow Wows et des célébrations de la Journée nationale des Autochtones ainsi que des événements éducatifs, comme le Camp scientifique national pour les Autochtones.



Le Secrétariat a élaboré cinq mémoires au Conseil exécutif et a traité six demandes déposées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

---

# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système de gestion officiel commence par une vision stratégique. La vision du gouvernement s'exprime par les thèmes de la vision d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration

## Les approches du Schéma stratégique

Le Schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale.

La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, de s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable et de financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

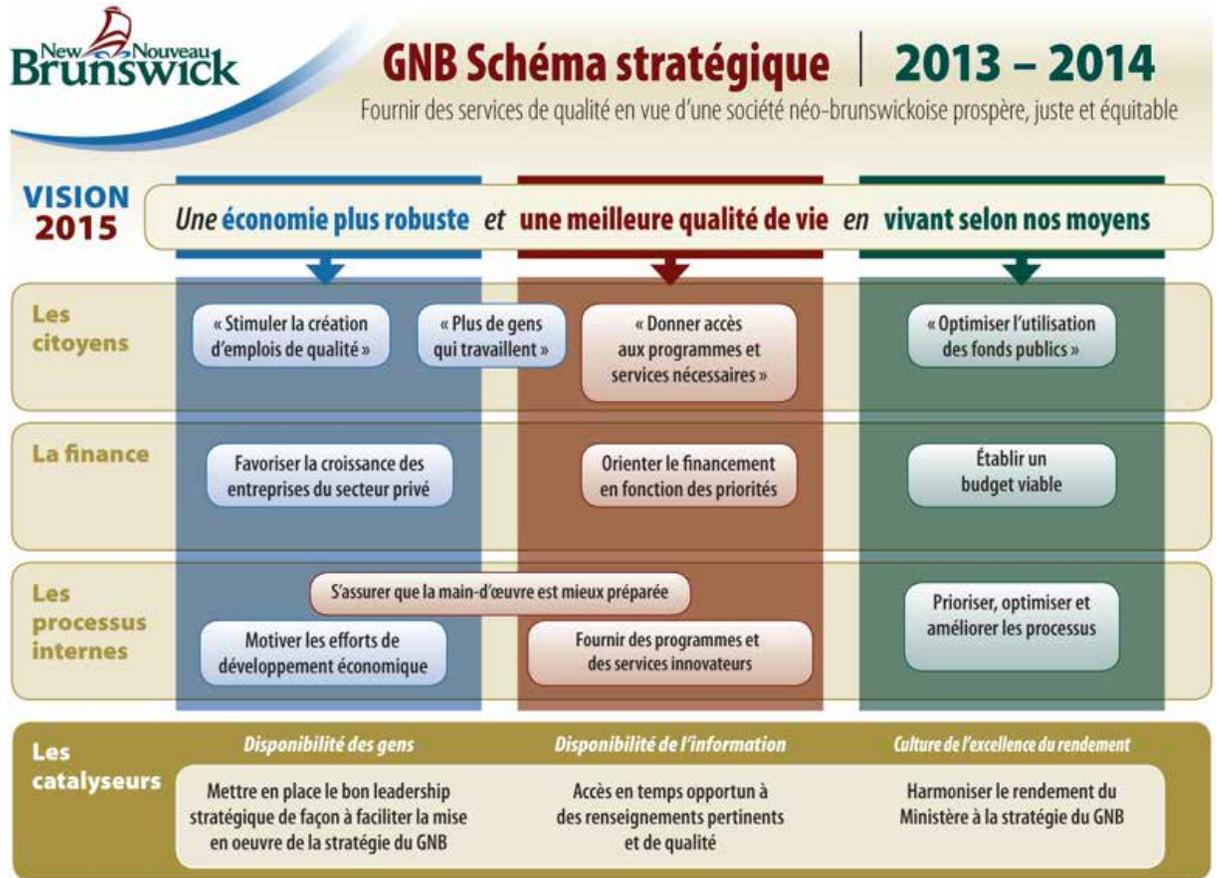
Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser à ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen du processus interne. Les dirigeants et les employés doivent acquiescer et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit harmoniser et souligner l'apport des personnes qui participent à la réalisation de la stratégie.

## Contexte du Schéma stratégique du ministère

Le Secrétariat des Affaires autochtones a fait partie de la troisième vague de participants au processus d'excellence du rendement. Ce processus fait partie d'un changement de culture visant l'augmentation de l'efficacité et de la responsabilisation, l'amélioration des services offerts au public et la rationalisation de l'administration. Toutefois, le Secrétariat doit encore élaborer son propre schéma stratégique. Pour le moment, il utilise celui du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le schéma stratégique qui figure à la page suivante est donc celui du gouvernement du Nouveau-Brunswick et se veut un plan pour la description, la mesure et l'harmonisation de la priorité du Secrétariat.

## Schéma stratégique du ministère



VALEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DU N.-B. : COMPÉTENCE – IMPARTIALITÉ – INTÉGRITÉ – RESPECT – SERVICE

---

# Mesures du rendement

Un cadre qui traduit la stratégie de l'organisation en objectifs et mesures du rendement a été élaboré en fonction du schéma stratégique afin de permettre au Secrétariat de mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte de ses objectifs. Les mesures du rendement ne tiennent pas compte de l'ensemble des activités quotidiennes du Secrétariat, mais plutôt des thèmes stratégiques sur lesquels il doit se concentrer pour apporter des améliorations. Le tableau ci-dessous résume les mesures du rendement du Secrétariat des Affaires autochtones pour 2013-2014.

<b>Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie</b>	
Donner accès aux programmes et services nécessaires	Mesures: Conseils de consultation
Orienter le financement en fonction des priorités	Agent réinvesti dans l'éducation des Premières Nations
<b>Thème stratégique : Vivre selon nos moyens</b>	
Établir un budget viable - Respecter ou sous-utiliser le budget des dépenses	Mesures: Ratio des dépenses réelles du Secrétariat des Affaires autochtones par rapport aux dépenses prévues au budget

---

## Une meilleure qualité de vie

### Donner accès aux programmes et services nécessaires

#### Mesure

Conseils de consultation

#### Description de la mesure

Cette mesure reflète les conseils donnés à l'interne et à l'externe pour respecter l'obligation de consulter les Premières Nations et protéger les droits ancestraux garantis dans la *Loi constitutionnelle de 1982*.

#### Rendement général

Le Secrétariat rend des décisions sur l'obligation de consulter dans le cadre du processus d'examen des études d'impact environnemental et d'autres processus d'approbation gouvernementaux ainsi que sur l'obligation de consulter du secteur privé.

#### Référence

S.O.

#### Cible

S.O.

#### Réel

35 décisions

#### Raison d'être de cette mesure

Le SAA rend des décisions relatives à l'obligation de consulter les Premières Nations en fonction d'une évaluation du degré d'atteinte aux droits ancestraux et issus de traités, notamment les droits à la chasse, à la pêche, à la cueillette et aux utilisations liées à des cérémonies.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Des conseils ont été donnés dans le cadre du processus de planification, d'évaluation et d'élaboration des projets touchant les droits ancestraux et issus de traités.

---

## Une meilleure qualité de vie

### Orienter le financement en fonction des priorités

#### Mesure

Argent réinvesti dans l'éducation des Premières Nations

#### Description de la mesure

Montant pour droits de scolarité réinvesti pour appuyer la prestation des programmes et services visant à améliorer l'expérience éducative des élèves des Premières Nations. Ce montant est calculé ainsi : nombre d'élèves des Premières Nations dans les écoles publiques fois le coût des droits de scolarité par élève, divisé par deux. ( $1\,422 \times 10\,775 \$ / 2 =$  montant pour droits de scolarité réinvesti)

#### Rendement général

En 2013-2014, le Secrétariat des Affaires autochtones, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, a négocié plusieurs prolongements des ententes relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations. Ces prolongements ont permis de continuer à réinvestir des fonds dans l'éducation des Premières Nations (pour de plus amples renseignements, consulter le tableau 9 à l'annexe A)

#### Référence

Réinvestissement de 7 668 918 \$ en 2012-2013

#### Cible

Réinvestissement de 7 661 025 \$ en 2013-2014

#### Réel

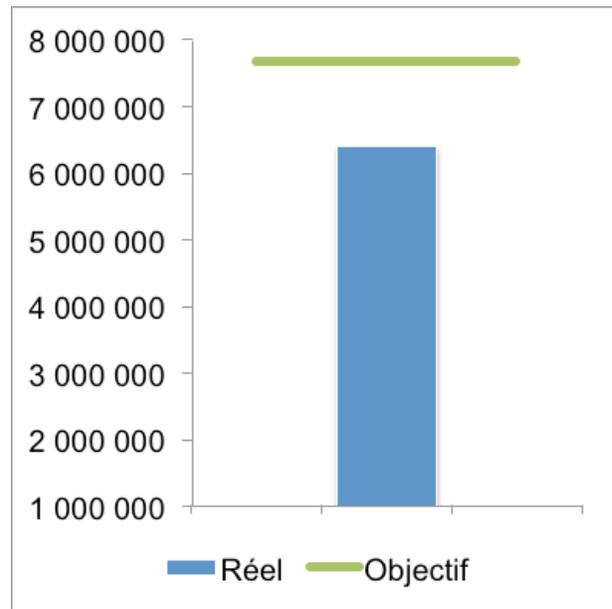
Réinvestissement de 6 939 151 \$ en 2013-2014

#### Raison d'être de cette mesure?

L'éducation des Premières Nations constitue une priorité essentielle du gouvernement. Tous les partenaires conviennent qu'il faut combler l'écart dans les résultats éducationnels qui subsiste dans les écoles publiques entre les élèves des Premières Nations et leurs pairs non autochtones. Nos objectifs consistent à offrir une éducation de qualité afin d'améliorer les possibilités pour les apprenants des Premières Nations et à veiller à ce que le gouvernement fédéral continue à fournir un financement adéquat des droits de scolarité et des ressources appropriées afin de favoriser les innovations et les initiatives en éducation.

#### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Des prolongements des ententes relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations ont été négociés avec 15 de nos 16 collectivités des Premières Nations afin de combler l'écart de réussite qui sépare les élèves des Premières Nations et les élèves non autochtones.



---

## Vivre selon nos moyens

### Respecter ou sous-utiliser le budget des dépenses

#### Mesure

Ratio des dépenses réelles du Secrétariat des Affaires autochtones par rapport aux dépenses prévues au budget

#### Description de la mesure

Le ratio mesure si le Secrétariat a dépassé son budget ou s'il a enregistré un excédent. Il se chiffre à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % si on a plutôt enregistré un excédent.

#### Rendement général

Le budget 2013-2014 du Secrétariat des Affaires autochtones a été établi à 1 395 000 \$. Grâce à une surveillance étroite des dépenses, le Secrétariat a terminé l'année financière avec un excédent de 7 %, soit 104 181 \$.

#### Référence

Ratio de 92 % pour 2012-2013

#### Cible

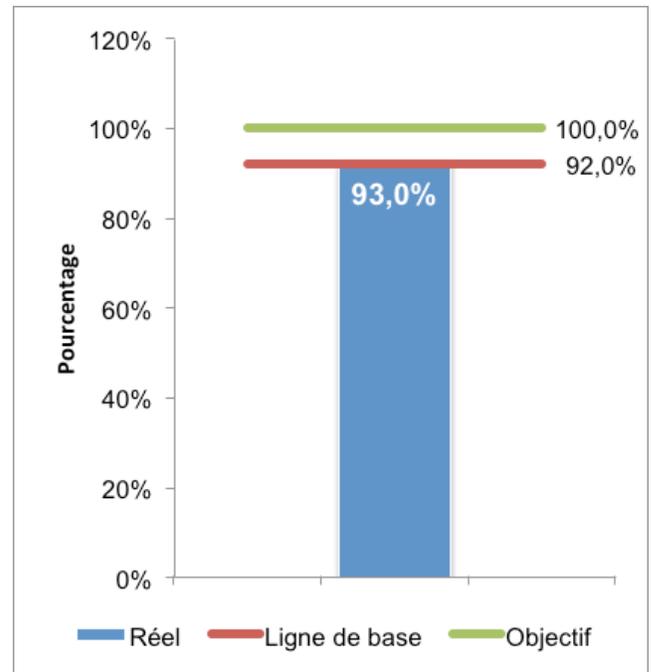
Ratio de 100 % pour 2013-2014

#### Réel

Ratio de 93 % pour 2013-2014

#### Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Secrétariat à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le SAA doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.



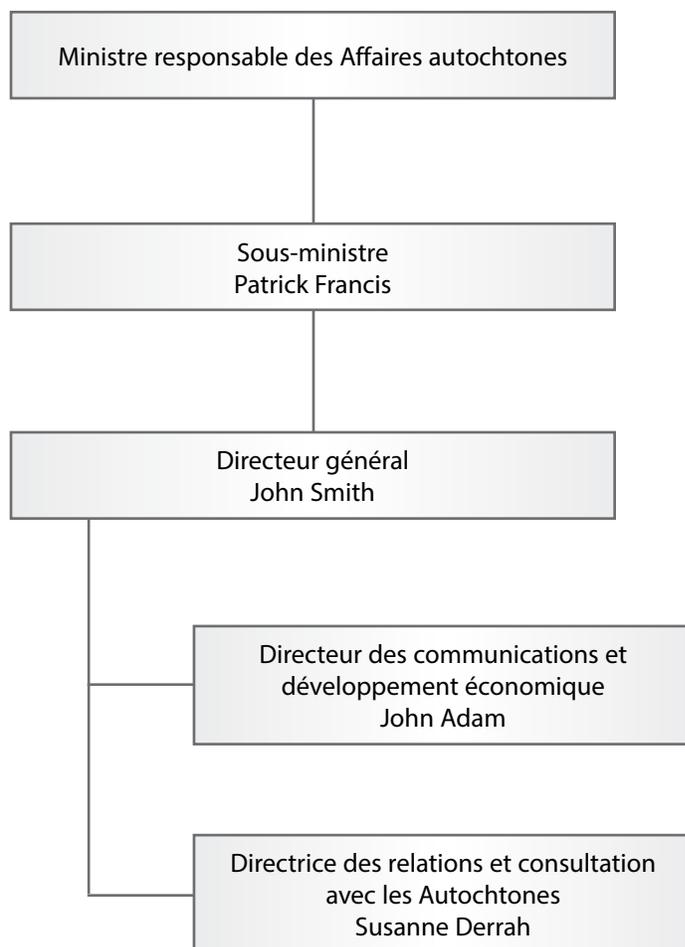
---

# Survol des opérations du ministère

Le Secrétariat des Affaires autochtones est une division du Bureau du Conseil exécutif. Sa mission consiste à guider le Nouveau-Brunswick pour l'aider à créer de solides liens avec les Premières Nations grâce à la compréhension et au respect mutuels.

## Organigramme des échelons supérieurs

En 2013-2014, le Secrétariat a embauché jusqu'à 16 employés à temps plein, occasionnels ou contractuels. Il a aussi mené une réorganisation structurelle interne visant la rationalisation de l'administration, l'amélioration du rendement et une meilleure harmonisation de l'utilisation des ressources existantes.



---

## Vue d'ensemble de la division et faits saillants

### Communications et développement économique

La Direction des communications et du développement économique fournit une orientation et des conseils relativement aux projets et aux initiatives menés dans les principaux secteurs de résultats relatifs à l'éducation, au développement économique et au développement social.

- La Direction des communications et du développement économique est chargée :
- d'élaborer des stratégies de communication;
- de surveiller et d'analyser la couverture médiatique;
- de gérer les relations avec les médias;
- de négocier et de gérer les ententes et les projets;
- de diriger le processus bilatéral et tripartite;
- de favoriser les relations et les partenariats de travail avec les collectivités et les organisations autochtones;
- de faire la promotion du développement social et économique afin d'accroître l'autonomie des collectivités des Premières Nations

#### Faits saillants

- En septembre 2013, le Secrétariat des Affaires autochtones a organisé une séance d'information d'une journée sur le renforcement des partenariats entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les Premières Nations à l'intention des cadres supérieurs de différents ministères provinciaux afin de sensibiliser les décideurs de la province.
- Le SAA fait toujours partie du Comité du Groupe de travail sur les affaires autochtones et joue un rôle central au sein de celui-ci en partageant la présidence du sous-comité du développement économique avec le Ralliement national des Métis (RNM) et celle du sous-comité d'habitation avec le Congrès des Peuples Autochtones (CPA). Les ministères des affaires autochtones provinciaux et territoriaux ont continué à travailler ensemble en vue d'améliorer le mieux-être général des Premières Nations, des Inuits et des Métis de tout le Canada.
- La Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN) a été annoncée en 2011 et la majeure partie du contrat a été attribuée à Irving Shipbuilding, à Halifax. Le SAA, qui a décelé une occasion pour les entreprises et les travailleurs spécialisés autochtones de participer à cette stratégie, a joué un rôle essentiel dans l'obtention d'environ 225 000 \$ du gouvernement fédéral par le biais de l'initiative de projets spéciaux pour la préparation d'un plan d'action visant à exploiter au maximum les avantages qui découleront de ce projet lorsque la construction commencera en 2015. Le projet vise à déterminer quelles entreprises autochtones sont prêtes à participer à la chaîne d'approvisionnement nécessaire à la construction de navires tout en déterminant quels métiers seront le plus en demande durant les 20 années sur lesquelles s'échelonne la SNACN.

---

## Relations et consultation avec les Autochtones

La Direction des relations et de la consultation avec les Autochtones fournit une expertise dans les domaines de la consultation et de la négociation stratégique.

### **La Direction des relations et de la consultation avec les Autochtones est chargée :**

- d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des procédures;
- d'entretenir un dialogue permanent et productif entre le gouvernement et les Premières Nations;
- de favoriser des relations fondées sur la bonne foi, l'équité, la transparence, l'ouverture, la confiance et le respect;
- de mener une approche gouvernementale coordonnée à l'égard d'une vaste gamme de questions touchant les Autochtones;
- de veiller à mener des consultations au nom de la Couronne;
- de fournir une orientation et un soutien technique au gouvernement;
- de travailler avec le gouvernement, les Premières Nations, les organisations autochtones, les entreprises et les autres décideurs à l'élaboration d'une approche pangouvernementale à l'égard des droits ancestraux et issus de traités.

### **Faits saillants**

- Le personnel du SAA fournit des renseignements et des conseils sur le degré d'atteinte aux droits ancestraux et issus de traités en ce qui a trait à toutes les études d'impact environnemental (EIE) ainsi qu'aux propositions qui ne nécessitent pas d'examen des EIE. Les employés de la Direction des relations et de la consultation avec les Autochtones sont membres du comité d'examen technique selon le processus d'EIE. Au total, 21 nouveaux enregistrements d'EIE ont été reçus en 2013-2014. Le SAA a contribué à 15 projets au total, dont certains avaient été enregistrés dans les années précédentes.
- La Direction des relations et de la consultation a organisé pour différents ministères provinciaux une séance d'information portant sur l'interprétation des traités de paix maritime et d'amitié, présentée par l'historien canadien Bill Wicken, afin de sensibiliser les organismes de réglementation provinciaux aux droits ancestraux et issus de traités.
- Le Secrétariat des Affaires autochtones a accordé une aide financière collective de 110 270 \$ aux Premières Nations de Saint Mary's et de Woodstock ainsi qu'à l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick afin de les aider à réaliser un examen technique de l'étude d'impact environnemental du projet du ruisseau Sisson dans le cadre du processus de consultation.

---

# Information financière

Le Secrétariat compte sur deux sources de financement :

- A. Budget ordinaire : Les dépenses qui y sont associées couvrent les activités quotidiennes du Secrétariat.
- B. Société de développement régional (Fonds pour les initiatives liées aux affaires autochtones) : Le fonds de la Société de développement régional comprend des fonds supplémentaires qui s'ajoutent au budget du Secrétariat, auxquels on a accès pour les initiatives de développement et qui sont traités par le système comptable du Secrétariat.

## Tableau 1: Dépenses ministérielle État de la situation par programme ou poste primaire

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget (\$)	Montants réels (\$)
Service personnels .....	969 100	867 694
Autres services .....	148 800	114 177
Fournitures et approvisionnement .....	11 600	2 703
Biens et matériel .....	15 500	2 738
Frais de la dette et autres frais .....	250 000	303 507
<b>TOTAL</b>	<b>1 395 000</b>	<b>1 290 819</b>

Le Secrétariat a enregistré un excédent de 104 181 \$ en raison des économies sur la masse salariale et d'une diminution des coûts de fonctionnement.

## Tableau 2: Société de Développement Régional - Initiatives d'affaires autochtones État de la situation par programme ou poste primaire

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget (\$)	Montants réels (\$)
Frais de la dette et autres frais .....	1 995 253	1 874 975
<b>TOTAL</b>	<b>1 995 253</b>	<b>1 874 975</b>

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2013-2014 du Secrétariat des affaires autochtones.

Le ministère a annoncé 0 concours, soit 0 concours publics et 0 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"><li>• un degré élevé d'expertise et de formation,</li><li>• un degré élevé de compétences techniques,</li><li>• une reconnaissance à titre d'expert du domaine.</li></ul>	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	0
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d (ii)	0

---

# Résumé des activités liées aux langues officielles

Le Secrétariat s'engage à offrir activement au public des services de qualité dans la langue officielle de son choix. À la suite de l'élaboration du plan sur les langues officielles, le Secrétariat a mis en œuvre plusieurs initiatives de promotion des langues officielles en milieu de travail, par exemple des initiatives qui incitent les membres du personnel à travailler dans la langue officielle de leur choix, qui leur fournissent des occasions de parfaire et de conserver leurs compétences dans leur langue seconde et qui veillent à ce que les clients du Secrétariat reçoivent des services dans la langue officielle de leur choix.

En 2013-2014, deux employés ont participé à un programme d'apprentissage d'une langue seconde et le Secrétariat a continué de fournir des outils pour améliorer les compétences en langue seconde des employés qui ont déjà participé à un programme d'apprentissage d'une langue seconde afin qu'ils conservent les compétences acquises.

---

# Résumé des recommandation du bureau du vérificateur général

En 2013-2014, le Secrétariat des Affaires autochtones a reçu une recommandation du Bureau du vérificateur général. [Rapport 2013 de la vérificatrice générale - volume 2](#)

<b>Recouvrement des créances</b> <a href="http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/2013v2-f.asp">http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/2013v2-f.asp</a>	<b>Recommandations</b>	
	<b>Total</b>	<b>Adoptée</b>
Comptes débiteur – droits de scolarité des Premières Nations	1	1

---

# Annexe A

## Les Premières Nations du Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick compte 15 collectivités des Premières Nations, soit six collectivités de Malécites (ou *Wolastoqiyik*) le long de la rivière Saint-Jean et neuf collectivités de Mi'kmaq sur les côtes est et nord de la province.

Selon le système d'inscription des Indiens d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, au 31 décembre 2013, le Nouveau-Brunswick comptait environ 14 978 membres des Premières Nations, dans les réserves et hors réserve (voir le tableau 2 ci-dessous). Toutefois, selon le Recensement de 2011, 22 620 <sup>1</sup> Autochtones (d'identité autochtone) vivaient au Nouveau-Brunswick. S'entend d'« identité autochtone » les personnes qui ont déclaré être autochtones, c'est-à-dire qu'elles sont membres d'une Première Nation (amérindiennes), métisses ou inuites, celles qui ont déclaré détenir un statut d'Indien des traités ou être inscrites comme Indiennes conformément à la *Loi canadienne sur les Indiens* et celles qui ont déclaré être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Selon le paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, s'entend de « peuples autochtones du Canada » les Indiens, les Inuits et les Métis du Canada.

En 2013, la population du Nouveau-Brunswick s'élevait à 756 100 habitants <sup>2</sup>, ce qui signifie que 2 % de la population totale est membre des Premières Nations. Même si ce pourcentage semble faible, la population des Premières Nations augmente beaucoup plus rapidement que la population générale de la province, à 10,55 % par rapport à 2,9 % (voir le tableau 4 ci-dessous).

Au cours des vingt dernières années, les questions liées aux droits ancestraux et au titre autochtone ont été l'objet de nombreuses décisions de la Cour suprême, de sorte que les considérations autochtones se sont avérées essentielles dans l'élaboration des politiques publiques. En reconnaissance des droits ancestraux, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à être un réel partenaire des membres des Premières Nations en chargeant le premier ministre de s'occuper des affaires autochtones et en s'engageant activement auprès des membres des Premières Nations du Nouveau-Brunswick à améliorer le caractère inclusif de ses organes décisionnels.

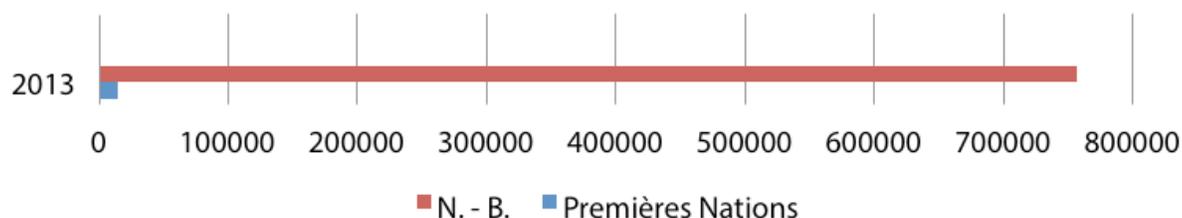
---

1 Source : *Statistique Canada*. 2013. Nouveau-Brunswick (Code 13) (tableau). Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, produit no 99-004-XWF au catalogue de *Statistique Canada*. Ottawa. Diffusé le 11 septembre 2013.

2 Source : *Statistique Canada*, CANSIM, [tableau 051-0001](#). Date de modification : 2013-11-25.

**Tableau 1**

Population du Nouveau-Brunswick et des Premières Nations		
Année	Population du N. – B.	Population des Premières Nations
2013	756 100	14 978

**Graphique 1****Table 2**

Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick 2013			
	Total	Dans la réserve	Hors réserve
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>14 978</b>	<b>9 233</b>	<b>5 740</b>
Buctouche	118	75	43
Eel Ground	996	561	435
Eel River Bar	697	345	352
Elsipogtog	3 167	2478	689
Esgenoopetitj	1 799	1305	494
Fort Folly	126	35	90
Indian Island	182	104	78
Kingsclear	981	692	288
Madawaska	347	155	192
Metepenagiag	659	451	208
Oromocto	651	308	343
Pabineau	288	101	187
Saint Mary's	1 779	852	925
Tobique	2 218	1 479	738
Woodstock	970	292	678

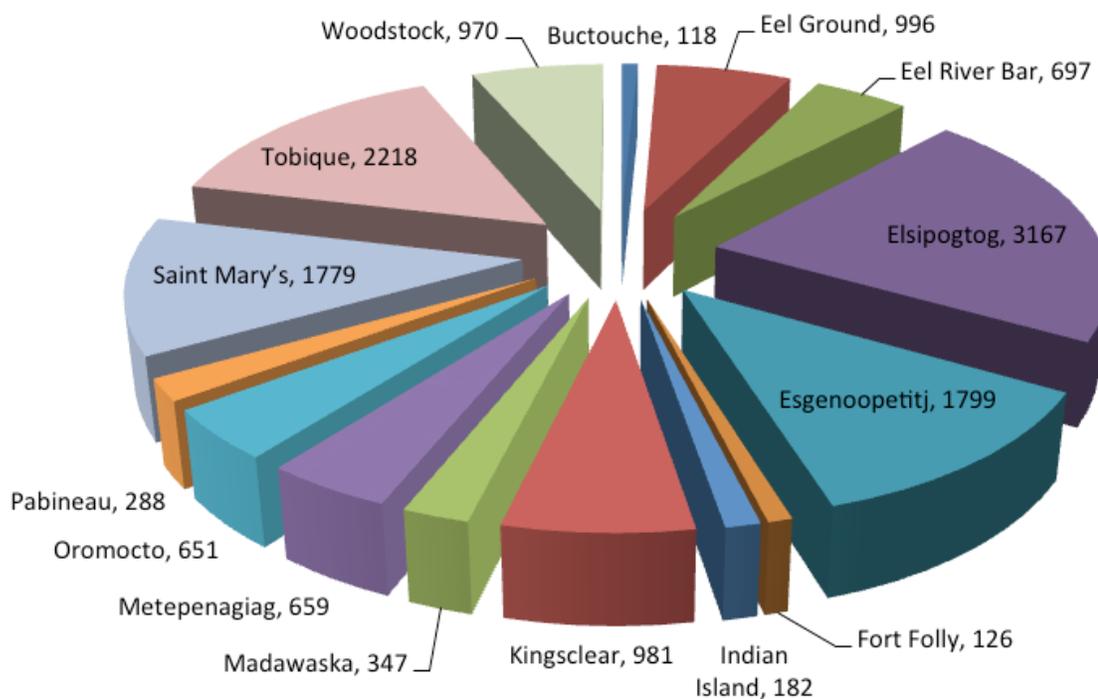
[Source : Système d'inscription des Indiens d'AADNC, au 31 décembre 2013]

NOTE : Les données sur la population dans la réserve de chaque Première Nation ne devraient pas être confondues avec la population réelle pour les raisons suivantes :

- 1) Elles ne tiennent pas compte des résidents de la réserve qui ne sont pas inscrits;
- 2) Parallèlement, elles ne tiennent pas compte des membres inscrits auprès d'autres bandes qui vivent dans la réserve

## Graphique 2

### Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick 2013



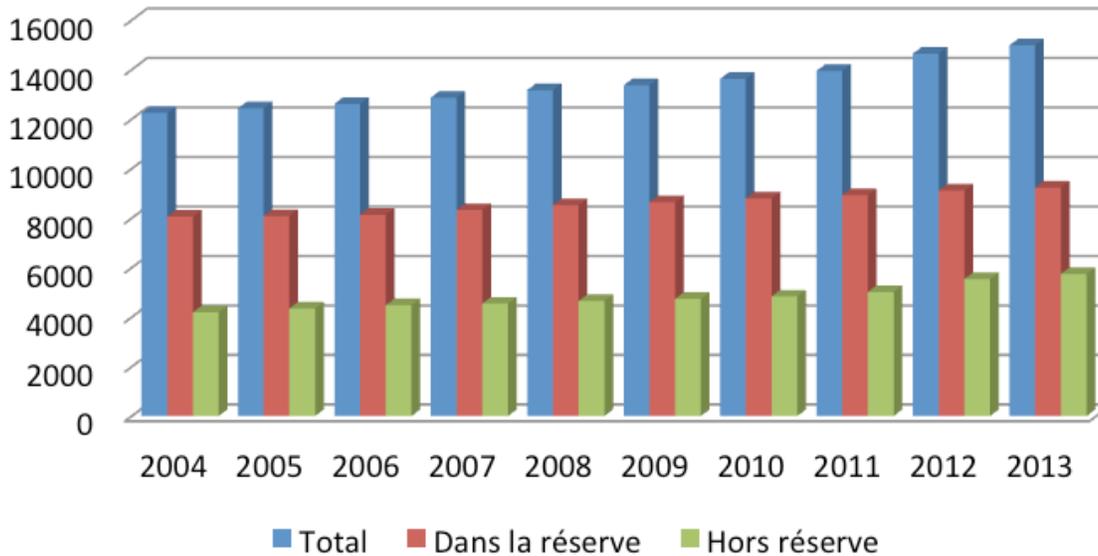
## Tableau 3

Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick			
Année	Total	Dans la réserve	Hors réserve
2004	12 247	8 058	4 189
2005	12 434	8 087	4 347
2006	12 616	8 138	4 478
2007	12 868	8 325	4 543
2008	13 175	8 527	4 648
2009	13 366	8 632	4 734
2010	13 626	8 795	4 831
2011	13 948	8 931	5 017
2012	14 649	9 113	5 536
2013	14 978	9 233	5 740

[Source : Système d'inscription des Indiens d'AADNC, au 31 décembre 2013]

### Graphique 3

Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick



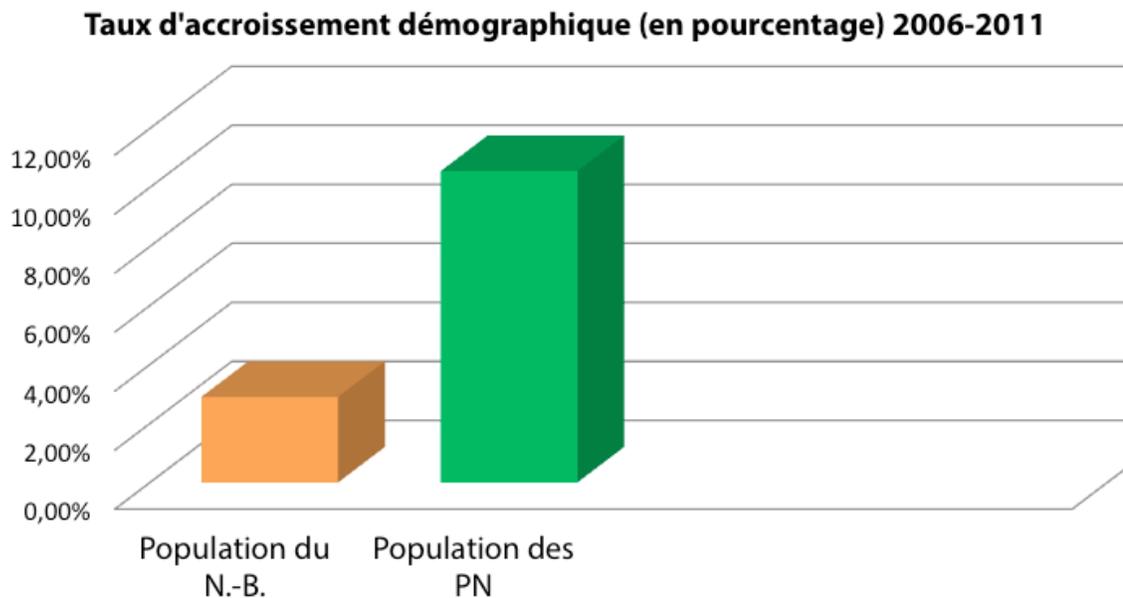
### Tableau 4

Croissance démographique 2006-2011		
Année	Population du N.-B.	Population des PN
2006	729 997	12 616
2011	751 171	13 948
<b>Taux d'accroissement démographique</b>	<b>2.9%</b>	<b>10.55%</b>

[Sources : Statistique Canada, recensements de la population, 2006 et 2011]

---

## Graphique 4



## Financement des Premières Nations

### Initiative conjointe de développement économique (ICDE)

Le SAA continue d'appuyer l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE), établie en 1995 en tant qu'entente tripartite destinée à coordonner les occasions de développement économique dans les collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick. Au cours des années, l'ICDE a évolué pour devenir aujourd'hui une entité indépendante incorporée et administrée par un conseil d'administration.

Le gouvernement provincial s'est engagé à verser 105 000 \$ par année à cette initiative.

L'ICDE a pour principal objectif de mener à bien des réalisations pratiques axées sur les résultats au moyen de programmes et services existants ou à venir, notamment des initiatives dans les domaines du financement de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises dans différents secteurs d'activité. L'ICDE s'affaire à augmenter l'emploi et le revenu chez les Autochtones du Nouveau-Brunswick vivant dans les réserves et hors réserve.

### Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick

Le SAA continue d'appuyer l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick (ACPNNB), une organisation politique incorporée en 2008 qui encourage l'égalité entre tous les chefs. Il ne s'agit pas d'une organisation de prestation de services. Son objectif consiste à aider les 15 Premières Nations du Nouveau-Brunswick à unir leurs voix et à mener des négociations respectueuses et constructives avec la Couronne, l'industrie et toutes les autres parties prenantes concernées. Elle agit à titre de représentante dans les négociations menées dans le cadre des processus tripartites et bilatéraux au Nouveau-Brunswick.

L'ACPNNB continue d'agir à titre de représentante des collectivités qui participent à son modèle et représente actuellement la majorité des collectivités des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, à l'exception de la Première Nation de Saint Mary's, qui n'a jamais fait partie de ce modèle, et des Premières Nations de Madawaska, de Woodstock et d'Elsipogtog, qui s'en sont retirées.

---

En 2013-2014, le gouvernement provincial s'est engagé à verser 200 000 \$ à l'ACPNNB dans le cadre d'une entente bilatérale.

## Ententes des Premières Nations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par le biais de ses différents ministères, offre aux Premières Nations plusieurs programmes et services.

Plusieurs ententes de partage des recettes relevant du ministère des Finances ont été conclues entre le gouvernement provincial et les collectivités des Premières Nations. En vertu de l'article 11.1 de la *Loi sur l'administration du revenu* et de l'article 24 de la *Loi sur la réglementation des jeux*, le ministre des Finances peut conclure des ententes avec les Premières Nations relativement au partage des recettes fiscales et tirées des jeux générées sur les réserves. Ces ententes de partage des recettes permettent aux collectivités de récupérer des fonds essentiels et visent à favoriser le développement économique ainsi qu'à fournir aux bandes les moyens d'offrir d'importants programmes sociaux à leurs membres. Dans certains cas, les fonds fournis par l'intermédiaire de ces ententes rend possible la survie de certains services sociaux de base mis à mal en raison du manque à gagner causé par les récentes compressions budgétaires du gouvernement fédéral. Il existe deux types d'ententes de partage des recettes au Nouveau-Brunswick.

### Conventions fiscales et ententes de jeu conjointes

De 1994 à 2001, le gouvernement provincial a signé sept ententes avec les Premières Nations relativement au partage des recettes fiscales et tirées des jeux générées sur les réserves. Ces ententes n'ont pas de date d'expiration, mais peuvent être résiliées avec un avis écrit de 90 jours de l'une ou l'autre des parties.

Conformément à ces ententes, sont remis à la bande 95 % de la TVH provinciale et des recettes fiscales tirées de la vente dans une réserve à un non-Autochtone de produits du tabac, d'essence et de carburant. De plus, sont remis aux bandes qui ont formé une commission de jeux des Premières Nations 95 % du profit net provenant des appareils de loterie vidéo situés sur la réserve et 100 % des profits tirés de la vente par la bande de billets de loterie.

### Conventions fiscales indépendantes

Depuis septembre 2007, on offre aux Premières Nations qui le souhaitent et qui n'avaient conclu aucune convention fiscale ni entente de jeu conjointe la possibilité de conclure une entente indépendante de partage des recettes fiscales. Depuis, le gouvernement provincial a signé des ententes avec les Premières Nations concernées. Ces ententes visent la même proportion de taxes que les conventions fiscales et ententes de jeux conjointes, mais comportent une disposition supplémentaire qui exclut précisément les recettes fiscales associées à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (EICTC), qui sont perçues mais non conservées par la province en raison des dispositions de l'entente relatives au partage.

---

**Tableau 5 – Accords de partage des recettes avec les Premières Nations**

<b>Premières Nations</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>
Buctouche	123 378 \$	196 995 \$
Eel Ground	255 192 \$	323 490 \$
Eel River Bar	1 590 278 \$	2 007 143 \$
Elsipogtog	1 247 478 \$	1 118 215 \$
Esgenoopetitj	450 773 \$	714 880 \$
Fort Folly	0 \$	30 053 \$
Indian Island	0 \$	0 \$
Kingsclear	1 412 514 \$	1 327 167 \$
Madawaska	5 134 221 \$	8 388 229 \$
Metepenagiag	201 611 \$	203 318 \$
Oromocto	3 070 973 \$	2 942 619 \$
Pabineau	269 237 \$	575 494 \$
Saint Mary's	11 828 010 \$	13 538 989 \$
Tobique	60 367 \$	48 052 \$
Woodstock	3 381 609 \$	3 835 209 \$
<b>TOTAL</b>	<b>29 025 642 \$</b>	<b>35 276 853 \$</b>

[Source : Ministère des Finances]

Des ententes de récolte relevant du ministère des Ressources naturelles (MRN) ont été conclues avec les Premières Nations. Le MRN voit à leur gestion en recevant les redevances perçues au nom de chacune des Premières Nations auprès de la scierie qui achète le bois et en les retournant aux Premières Nations, généralement à tous les mois.

**Tableau 6 – Redevances sur le bois récolté par les Premières Nations**

Premières Nations	2012-2013	2013-2014
Buctouche	24 727 \$	13 552 \$
Eel Ground	121 624 \$	192 690 \$
Eel River Bar	77 742 \$	93 966 \$
Elsipogtog	423 736 \$	431 096 \$
Esgenoopetitj	187 305 \$	249 969 \$
Fort Folly	16 747 \$	30 387 \$
Indian Island	26 825 \$	25 073 \$
Kingsclear	134 563 \$	160 826 \$
Madawaska	46 218 \$	54 462 \$
Metepenagiag	95 054 \$	132 381 \$
Oromocto	77 257 \$	96 561 \$
Pabineau	40 169 \$	52 538 \$
Saint Mary's	165 966 \$	255 387 \$
Tobique	325 539 \$	391 833 \$
Woodstock	109 797 \$	165 483 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 873 269 \$</b>	<b>2 346 204 \$</b>

Remarque : Redevances versées aux collectivités autochtones, moins les amendes de récolte connexes.

[Source : Ministère des Ressources naturelles du N.-B.]

Une entente cadre relevant du ministère de la Sécurité publique a été conclue entre les gouvernements provincial et fédéral dans le but d'offrir des services de police à toutes les Premières Nations. Des ententes distinctes sur les services de police à l'intention des Premières Nations ont aussi été conclues entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les collectivités des Premières Nations relativement au Service de police communautaire de la GRC à l'intention des Premières Nations. Une entente a également été conclue entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, la Première Nation de Saint Mary's et la Ville de Fredericton relativement à la prestation de services de police par la force policière de Fredericton.

**Tableau 7 – Services de police à l'intention des Premières Nations**

Année	GRC	Service de police communautaire de la GRC	Ville de Fredericton	TOTAL
2012-2013	3 391 000 \$	1 581 000 \$	296 448 \$	<b>5 268 448 \$</b>
2013-2014	3 522 106 \$	1 550 000 \$	228 848 \$	<b>5 300 954 \$</b>

[Source : Ministère de la Sécurité publique]

---

Un protocole d'entente relevant du ministère de la Justice et du Cabinet du procureur général a été conclu entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Première Nation d'Elsipogtog relativement à la mise en place du Tribunal du mieux-être d'Elsipogtog. Il s'agit d'un projet pilote qui intègre les pratiques et la culture des Premières Nations et qui, plutôt que de lutter seulement contre le crime, s'attaque aussi aux causes sous-jacentes. Le Tribunal du mieux-être compte deux volets, soit 1) le mieux-être et 2) un tribunal conventionnel.

En 2013-2014, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a approuvé le prolongement jusqu'en 2015-2016 du projet pilote de Tribunal du mieux-être d'Elsipogtog afin qu'on dispose de temps supplémentaire pour en faire une évaluation approfondie.

### **Tableau 8 – Affectation budgétaire pour le Tribunal du mieux-être**

<b>Année</b>	<b>Procureur général</b>	<b>Services aux tribunaux</b>	<b>TOTAL</b>
<b>2010-2011</b>	36 700 \$	102 200 \$	138 900 \$
<b>2011-2012</b>	74 000 \$	269 000 \$	343 000 \$
<b>2012-2013</b>	74 000 \$	269 000 \$	343 000 \$
<b>2013-2014</b>	74 000 \$	269 000 \$	343 000 \$
<b>2014-2015</b>	74 000 \$	269 000 \$	343 000 \$
<b>2015-2016</b>	51 000 \$	292 000 \$	343 000 \$

[Source : Ministère de la Justice et du Procureur général]

Des ententes relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont été conclues avec les 15 Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Ces ententes quinquennales ont permis d'éliminer l'écart entre les fonds accordés pour les droits de scolarité par le gouvernement fédéral et les droits de scolarité demandés par le gouvernement provincial. Conformément à ces ententes, lorsqu'une Première Nation effectue un paiement de droits de scolarité à la province, la moitié de la somme reçue est réinvestie dans l'éducation des élèves des Premières Nations. Un comité de district pour l'éducation des Premières Nations, formé de représentants officiels des Premières Nations et de représentants de districts scolaires, évalue les propositions d'investissement en matière de personnel, de programmes et de services dans le cadre de l'apprentissage d'une langue autochtone, de projets de transition et bien plus encore.

**Tableau 9 – Fonds de réinvestissement amélioré des Premières Nations**

Premières Nations	2012-2013	2013-2014
Buctouche	109 648 \$	164 049 \$
Eel Ground	66 680 \$	365 545 \$
Eel River Bar	378 822 \$	915 178 \$
Elsipogtog	1 243 251 \$	1 252 432 \$
Esgenoopetitj	1 172 157 \$	* 0 \$
Fort Folly	8 298 \$	41 492 \$
Indian Island	130 461 \$	108 445 \$
Kingsclear	436 321 \$	531 510 \$
Madawaska	229 515 \$	300 545 \$
Metepenagiag	197 625 \$	289 536 \$
Oromocto	717 353 \$	259 880 \$
Pabineau	76 617 \$	190 040 \$
Saint Mary's	673 568 \$	727 791 \$
Tobique	1 589 216 \$	829 350 \$
Woodstock	218 000 \$	263 725 \$
<i>Listuguj Mi'gmaq First Nation (PQ)</i>	421 343 \$	699 661 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7 668 918 \$</b>	<b>6 939 151 \$</b>

Remarque : \* Aucuns fonds n'ont été réinvestis puisque les bandes n'avaient pas encore signé le prolongement des ententes.

[Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance]

En septembre 2013, les écoles publiques du Nouveau-Brunswick comptaient environ 99 921<sup>3</sup> élèves, dont 1 422<sup>4</sup> étaient des élèves des Premières Nations vivant sur une réserve. Les droits de scolarité des élèves des Premières Nations sont payés par le gouvernement fédéral, sous le régime d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. En 2013, le coût des droits de scolarité de chaque élève des Premières Nations fréquentant l'école publique s'élevait à 10 775 \$ par année. Ces droits sont payés au gouvernement provincial de deux façons, soit directement par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada au nom de la bande, soit par la bande elle-même.

Il existe au Nouveau-Brunswick plusieurs écoles dirigées par des bandes et financées par le gouvernement fédéral qui accueillent des élèves de la maternelle à la huitième année (voir le tableau 10 ci-dessous). En septembre 2013, les écoles dirigées par des bandes comptaient environ 715 élèves<sup>5</sup>.

3 Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

4 Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

5 Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

---

**Tableau 10 – Écoles dirigées par les Premières Nations**

Premières Nations	Années scolaires
Eel Ground	maternelle à la huitième année
Elsipogtog	maternelle à la huitième année
Esgenoopetitj	maternelle à la huitième année
Kingsclear	maternelle à la cinquième année
Metepenagiag	maternelle à la sixième année
Saint Mary's	maternelle à la cinquième année
Tobique	maternelle à la sixième année

[Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance]

## Projets spéciaux

### Protocole d'entente entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Première Nation de Tobique

Le Secrétariat siège toujours au comité directeur et financier du projet de stabilisation des rives de la rivière Tobique, formé au moyen d'un protocole d'entente conclu en décembre 2009 entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Première Nation de Tobique. Ce protocole d'entente veille à ce que la Première Nation de Tobique bénéficie au maximum des occasions de développement économique et des retombées qui en découleront.

#### – Projet de stabilisation des rives de la rivière Tobique

En 2013, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Première Nation de Tobique et Énergie NB ont tenu des négociations afin de prolonger le projet de stabilisation des rives. La Première Nation de Tobique a déterminé qu'il restait des travaux à réaliser sur 2 556 mètres de rives ayant une incidence sur le logement, un cimetière et d'autres lieux sacrés. Une entente a été conclue pour prolonger le projet de stabilisation des rives et restaurer une portion de rive de 1 220 mètres sur la rive est de la rivière Saint-Jean. Ce projet sera réalisé en deux étapes, la première étant l'établissement des rapports d'évaluation environnementale et d'étude archéologique et la deuxième, la construction elle-même.

En 2013-2014, une aide financière de 283 446 \$ a été accordée pour contribuer à couvrir les coûts associés à l'établissement du rapport d'évaluation environnementale exigé par Environnement Canada pour tout projet ou activité réalisé sur des terres autochtones ainsi que pour déterminer la méthode de stabilisation qu'il faudra adopter pour les 1 220 mètres de rives restants situés sur le territoire de la Première Nation de Tobique et les coûts qui y seront associés. Cette aide financière servira également à couvrir les coûts associés à la réalisation de l'étude archéologique requise avant toute activité de construction. Ces rapports ont été finalisés et la méthode de conception du projet ainsi que les coûts qui y sont associés ont été déterminés pour permettre le passage à la prochaine étape, qui devrait être terminée en 2014-2015.

### Projet de réhabilitation du site d'enfouissement

En 2013-2014, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Canada, la Première Nation de Tobique et Énergie NB ont tenu des négociations relativement au projet de réhabilitation du site d'enfouissement. Conformément à une entente conclue relativement au partage des coûts associés au projet de réhabilitation du site d'enfouissement, une aide financière de l'ordre de 7 000 \$ a été fournie pour la réalisation d'une étude de suivi de l'enquête sur le site d'enfouissement. En 2013-2014, un soutien financier de 40 000 \$ a été accordé pour la phase I du projet, soit la préparation du site. La phase II du projet, qui sera réalisée en 2014-2015, sera la réhabilitation du site d'enfouissement en tant que telle.

---

### **Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick (Première Nation de Tobique)**

La Première Nation de Tobique a été sélectionnée pour accueillir les Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick (JAENB) de 2013 après un processus de mise en candidature supervisé par l'Association sportive et récréative autochtone du Nouveau-Brunswick (ASRANB). Les collectivités de Saint Mary's, d'Elsipogtog, de Metepenagiag, d'Esgenoôpetitj, de Tobique, de Woodstock, d'Eel Ground et d'Eel River Bar ont participé aux Jeux. Les activités sportives comprenaient entre autres le baseball, le tir à l'arc, le soccer, l'athlétisme, le canot et le golf. Les jeunes et les adultes représentaient les collectivités de façon égale grâce à la participation de plus de 1 000 athlètes et entraîneurs.

Le Secrétariat a appuyé l'édition 2013 des JAENB, qui a eu lieu sur le territoire de la Première Nation de Tobique du 24 au 28 juillet 2013. En 2013-2014, une aide financière de 25 000 \$ a été accordée pour contribuer à couvrir les coûts associés à l'accueil de l'événement. Les jeux d'été sont de retour pour la quatrième année consécutive, après une absence de 24 ans.

### **Jeux autochtones de l'Amérique du Nord 2014 (Association sportive et récréative autochtone du Nouveau-Brunswick)**

Les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) sont une célébration du sport et de la culture destinée aux Autochtones de toute l'Amérique du Nord. Vingt-six régions sont représentées, soit treize provinces et territoires du Canada et treize régions des États-Unis. Depuis leurs débuts, les JAAN ont pris de l'ampleur pour devenir les plus importants jeux culturels et multisports destinés aux jeunes tenus au Canada. Les JAAN sont un élément essentiel du mouvement sportif autochtone, puisqu'ils ont eu une incidence positive sur la santé et le mieux-être des Autochtones de tout le Canada.

Les JAAN ont eu lieu à Régina (Saskatchewan) du 20 au 27 juillet 2014 et mettaient à l'honneur l'unité, le sport, la culture, la jeunesse, le bénévolat et le travail d'équipe entre les Premières Nations, les Métis et les collectivités non autochtones. Le thème des JAAN de 2014 est « Montons la barre ».

Le Secrétariat des Affaires autochtones appuie l'ASRANB pour ce qui est de la formation de l'équipe du Nouveau-Brunswick pour les JAAN de 2014. L'Association s'est engagée à promouvoir un mode de vie sain et actif en créant des possibilités pour les Autochtones du Nouveau-Brunswick de pratiquer des sports ou des loisirs ainsi qu'à guider et à mobiliser la population autochtone en ce sens. En 2013-2014, une aide financière de 34 000 \$ a été accordée pour contribuer à couvrir les coûts associés à la préparation aux JAAN de 2014.

### **Projet d'atténuation des catastrophes (Première Nation de Tobique)**

À la suite des inondations du printemps 2012 survenues dans la région de Perth-Andover et du territoire de la Première Nation de Tobique, le SAA a appuyé la participation de la Première Nation de Tobique à l'étude gouvernementale des mesures d'atténuation menée dans la région. Dans le rapport final découlant du processus d'examen provincial, trois projets de prévention des inondations ont été approuvés pour le territoire de la Première Nation de Tobique et les environs. Le premier projet a été exécuté en 2012-2013 et les deux autres seront menés à bien en 2013-2014.

En 2013-2014, la Première Nation de Tobique et le gouvernement provincial ont travaillé à la stabilisation de la rive nord-ouest de la rivière Tobique et de la rive est de la rivière Saint-Jean. Grâce à une approche axée sur la collectivité, la Première Nation de Tobique a mené à bien la stabilisation de 945 mètres de rives. L'approche axée sur la collectivité préconise la formation et l'embauche des membres des Premières Nations pour réaliser de façon durable une partie substantielle du projet. Lorsque des tâches demandaient des compétences spécialisées, les promoteurs adoptaient une approche axée sur la collectivité et utilisaient des ressources locales. Cette façon de faire a permis d'accroître l'incidence socioéconomique du projet en aidant les personnes et les sociétés qui soutiennent les entreprises et les institutions de la Première Nation de Tobique. Une aide financière de 1 012 842 \$ a été accordée pour contribuer à couvrir les coûts associés à la réalisation de ce projet.

---

### **Centre commercial River of Fire – Élaboration d'un plan d'affaires (Première Nation d'Elsipogtog)**

En 2013-2014, le Secrétariat a appuyé le projet de la Première Nation d'Elsipogtog consistant à établir un centre commercial et lui a accordé une aide financière de 13 750 \$ afin de la soutenir dans l'élaboration d'un plan d'affaires.

### **Initiative conjointe de développement économique (site Web du Groupe de travail sur les affaires autochtones)**

L'Initiative conjointe de développement économique (ICDE), en partenariat avec le SAA et le Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA), a lancé avec succès un site Web visant à encourager la croissance économique dans les collectivités des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Celui-ci célèbre les réalisations et les progrès confirmés relatifs au développement économique des Autochtones, en fait la promotion et les communique. Il fournit aussi des renseignements utiles et donne de l'information sur les questions touchant le développement économique des Autochtones. Trente-neuf histoires de réussite bilingues sont publiées sur le site Web.

En 2013-2014, une aide financière de 7 350 \$ a été accordée pour continuer à surveiller le site Web et à l'enrichir en fonction de l'orientation du GTAA.

### **Sommet international de lutte contre la cyberintimidation chez les jeunes (Nouveau-Brunswick)**

Le Secrétariat a appuyé la Première Nation de Woodstock pour l'accueil du sommet international de lutte contre la cyberintimidation chez les jeunes, qui rassemblait des jeunes et des adultes dans le but d'en apprendre davantage sur la problématique de la cyberintimidation et de trouver des solutions à proposer au gouvernement provincial dans l'espoir que des mesures et des lois soient créées pour y mettre un terme. L'événement, qui était le premier de ce type dans la province, rassemblait des jeunes et des parents ainsi que des jeunes des Premières Nations de Saint Mary's, d'Oromocto, de Kingsclear, de Woodstock et de Tobique.

Une aide financière de 20 000 \$ a été accordée pour contribuer à couvrir les coûts associés à l'accueil du sommet international de lutte contre la cyberintimidation chez les jeunes, qui a eu lieu les 21 et 22 mars 2014, à Woodstock (Nouveau-Brunswick).

### **Financement de la consultation des Premières Nations à l'égard d'un projet précis – Étude d'impact environnemental du projet du ruisseau Sisson (Assemblée des chefs des Premières Nations et Premières Nations de Saint Mary's et de Woodstock)**

Le Secrétariat des Affaires autochtones a accordé une aide financière collective de 110 270 \$ aux Premières Nations de Saint Mary's et de Woodstock ainsi qu'à l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick afin de les aider à réaliser un examen technique de l'étude d'impact environnemental du projet du ruisseau Sisson dans le cadre du processus de consultation.

### **Coordonnateurs des communications dans les collectivités des Premières Nations (Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick)**

Le Secrétariat des Affaires autochtones appuie l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick dans la mise en place de coordonnateurs des communications dans les collectivités des Premières Nations. Ces coordonnateurs aideront l'Assemblée à engager des discussions constructives avec les gouvernements provincial et fédéral et contribueront à l'établissement de communications entre l'Assemblée et les collectivités des Premières Nations. En 2013-2014, une aide financière de 112 320 \$ a été accordée pour contribuer à couvrir les coûts associés à l'embauche des coordonnateurs.

# Carte des Premières Nations Malécites et Mi'kmaq

